



★ À LA UNE ★

L'Adajep d'aujourd'hui et de demain

**L'Adajep a tenu son assemblée générale le 12 mai à Paris au Fonjep.
Les axes du rapport d'orientation ont fixé un cap pour l'avenir de notre association.**

Relance de la dynamique territoriale

Toutes les associations, quelque que soit leur territoire d'implantation, peuvent et doivent gérer leurs archives. Pour cela, deux initiatives en région vont permettre de les aider : une journée de sensibilisation aura lieu à Lyon en octobre 2025 avec les Archives municipales et un même projet lancé en Occitanie, lors de la réunion de la délégation régionale du Fonjep¹ courant novembre dernier, devrait se développer.

C'est toute une série d'actions à mener tant avec les Archives départementales et locales, les Crajep² et les délégations régionales du Fonjep. Ces mêmes initiatives menées il y a quelques années avaient eu des effets positifs pour le dépôt des archives. Des demandes émanent des associations et fédérations en région, y compris d'Outre-mer, et nous devons mettre en œuvre tous les moyens administratifs, politiques et humains pour y répondre.

Poursuite de la politique de coopération

La création de Scopa, un guide commun des sources d'archives, bientôt en ligne, associe aujourd'hui dans une convention le Conservatoire national des archives et de l'histoire de l'éducation spécialisée (Cnahes), le Comité d'histoire des politiques de la ville, le Fonjep, qui y représente le Pajep, et l'Adajep. Ces travaux communs permettront de donner plus de force et de réflexion à nos actions.

La création d'un Comité d'histoire sociale, avec le Cnahes, Mémoires Vives - Centres Sociaux et le Groupe de recherche en histoire du service social doit déboucher, dans un premier temps, sur l'organisation d'une journée d'étude inter-associative début 2026. Il s'agit de retrouver l'aspect global de l'action sociale tel que l'a développé notre regrettée Françoise Têtard, historienne de la jeunesse et de l'éducation populaire qui a participé à la création du Cnahes et du Pajep.

Développement de la formation et de l'information

Au fil des années, le comité de pilotage *L'Histoire se construit aujourd'hui*, au sein de l'Adajep et ouvert

aux intervenants extérieurs, conduit par Sylvie Rab des Francas, a produit les fiches Memojep d'aide à la gestion des archives des associations, publiées dans *Adajep Info*, et toujours disponibles sur le site des Archives départementales du Val-de-Marne. La poursuite de ce travail demande un suivi de l'actualité scientifique de conservation des archives avec ses différents modes : le numérique, le son, les images, l'intelligence artificielle.

Nous avons aussi réaffirmé que la formation de toutes les associations est indispensable pour leur permettre d'utiliser leurs archives. Les formations menées par le Pajep en 2024 auprès d'associations ayant déjà déposé leur fonds ont reçu un accueil favorable et devront être poursuivies. Nous estimons que cette formation aux archives devrait être intégrée dans la formation professionnelle de tous les acteurs du monde associatif. En juin, avec le soutien du ministère de la Culture, un webinaire devrait valoriser les archives des associations et fédérations conservées aux Archives départementales du Val-de-Marne.

Cette assemblée générale fut constructive permettant à l'Adajep d'intensifier à l'avenir son action au travers de ces orientations ambitieuses.

Philippe Bordier, président de l'Adajep

**En page 4, suite du compte-rendu
de l'assemblée générale de l'Adajep.**

SOMMAIRE

- 2-3** Journée d'étude sur Germaine Tillion
- 4** Les archives de Peuple et culture /
De nouveaux administrateurs à l'Adajep
- 5** Le scoutisme laïque entre 1939 et 1945
- 6-7** Fiche Mémojep n°15
- 8** À découvrir

1 - Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire.
2 - Coordination régionale des associations de jeunesse et d'éducation populaire.



Rejoignez-nous !
Adhérez à l'Adajep !
www.adajep.org



DU CÔTÉ DES ARCHIVES

L'héritage de Germaine Tillion, ethnologue, sous le regard des témoins et des historiens

Le 21 novembre 2024, à la Bibliothèque nationale de France, une journée d'étude était consacrée aux engagements et à l'œuvre de Germaine Tillion (1907-2008), ethnologue, résistante et fondatrice des centres sociaux en Algérie.



Le colloque « Germaine Tillion, un héritage vivant » s'est tenu à la BNF le 21 novembre 2024.

Voilà dix ans que Germaine Tillion repose au Panthéon. Elle y est entrée le 27 mai 2015 au titre de son engagement de résistante, en même temps que d'autres grandes figures patriotiques : Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Pierre Brossolette et Jean Zay. Cet hommage de la nation n'épuise pourtant pas la richesse de la personnalité de Germaine Tillion et la prééminence de ses actions, au cours de plus d'une centaine d'années d'existence.

Pour en rendre compte et surtout pour manifester que son œuvre et ses manières d'agir peuvent inspirer les acteurs d'aujourd'hui, plongés qu'ils sont pourtant dans des contextes nouveaux, une journée d'étude a été organisée le 21 novembre dernier par l'association Germaine Tillion, sous l'énoncé « Germaine Tillion, un héritage vivant ».

Cet événement s'est tenu à la Bibliothèque nationale de France avec sa coopération active. C'est, en effet, dans cette enceinte prestigieuse que les archives de Germaine Tillion ont été déposées en 2008, rejointes d'ailleurs récemment par celles de Nelly Forget, sa collaboratrice et celles de Marcel Lesne, l'un des directeurs du Service des centres sociaux en Algérie, dont Germaine Tillion fut la fondatrice.

Témoignages émouvants

Bien vivante a été cette journée, tout comme l'était Germaine Tillion, mêlant comme elle, disons plutôt entrelaçant, expressions personnelles et

communications objectivées. Très émouvants ont été les témoignages des personnes ayant partagé un moment ou, plus durablement, la vie de Germaine Tillion, tel celui de Torkia Ould Daddah, sauvée par l'ethnologue alors qu'elle était une étudiante menacée à Alger, allant jusqu'à l'accueillir en France chez elle, à Saint-Mandé, toute la durée de ses études universitaires à la Sorbonne. Tous ont souligné la clarté de son regard, franc et direct, son sourire malicieux, son intelligence des situations et ses engagements incessants.

Bien documentées, de nombreuses communications ont aussi fait découvrir les multiples et exceptionnelles réactions et actions de Germaine Tillion, tout au long de sa vie. Elles ont souligné les risques qu'elle a pris, que ce soit dans la Résistance, à Ravensbrück, en Algérie, auprès des détenus, ou encore dans ses recherches ethnologiques. Elles ont mis

en évidence la double dynamique interactive qui animaient ses initiatives : la rigueur intellectuelle, soucieuse de vérité, et l'impératif constant d'humanité, soucieux de justice.

« Ce qui me tient le plus à cœur »

L'association Mémoires vives - Centres sociaux a assuré l'une de ces communications, en écho à l'affirmation de Germaine Tillion : « De toutes les choses que j'ai faites dans ma vie, ce qui me tient le plus à cœur, c'est d'avoir créé les Centres sociaux en Algérie ». En 1955, son intention est ambitieuse. Alors que s'amorcent les affrontements guerriers, elle entend réduire les inégalités et les dominations scolaires, économiques, sociales, politiques engendrées par la colonisation et la modernisation de la société algérienne. Pour cela, elle fera en sorte que ces centres sociaux aient un ancrage local durable, qu'ils mènent une action sociale globale et que leurs équipes pratiquent avec la population des relations fraternelles et non de supériorité, dans le respect de la dignité humaine et des différences culturelles. Aux répressions militaires et de colons, pratiquées aussi à leur encontre, les centres sociaux et leurs animateurs ont opposé une foi humaniste remarquable... à l'exemple de Germaine Tillion.

Jacques Eloy, vice-président de Mémoires vives - Centres sociaux

Une opérette écrite clandestinement en camp de concentration par Germaine Tillion

Jean-Luc Pieuchot, trésorier de l'Adajep, témoigne de sa découverte de l'opérette *Le Verfügbar aux enfers*, écrite en 1944 au sein même du camp de concentration de Ravensbrück, par Germaine Tillion, ethnologue, résistante et déportée.



Germaine Tillion, ethnologue, résistante et déportée (1907-2008), photo de sa carte étudiante en 1934. © Association Germaine Tillion

J'ai découvert cette opérette à l'occasion de la journée d'étude du 21 novembre 2024 organisée à la Bibliothèque nationale de France, pour le 20^{ème} anniversaire de l'association Germaine Tillion. Cette opérette, *Le Verfügbar aux enfers*, a été écrite en grande partie par Germaine Tillion à partir d'octobre 1944 au camp de concentration de Ravensbrück, cachée dans une caisse par ses co-prisonnières. Les voyant très affaiblies, dans l'attente d'une infime chance d'être libérées et donc presque au bord du désespoir, Germaine Tillion va proposer d'écrire sur leur condition misérable, quelque chose de gai avec de la musique et des chansons. Elles vont donc passer leurs soirées à jouer, à chanter sur des airs connus (traditionnel, de publicité ou classique), à composer cette œuvre très drôle. Les trois actes de l'opérette sont construits pour démonter, déconstruire l'univers carcéral et le fonctionnement du camp, aspect indispensable et fondamental pour l'ethnologue qu'est Germaine Tillion afin de pouvoir appréhender la logique des tortionnaires nazis.

C'est la compagnie de théâtre Nosferatu, qui a donné cette représentation mise en scène par Claudine Van Beneden. Portés par des comédiennes et des musiciens, tous excellents, cette œuvre m'a plongé dans une sensation assez inattendue : terriblement gaie, avec un humour noir dévastateur, qui évidemment contraste avec la condition de ces déportées vivant l'enfer d'un camp de la mort, en s'en moquant...

J'ai eu beaucoup de mal à applaudir à la fin du spectacle, bien que la performance des acteurs et des musiciens fût excellente, mais traversé que j'étais par l'horreur décrite durant la représentation. J'ai alors mieux compris pourquoi Germaine Tillion n'avait pas voulu que son opérette soit jouée et avait tardé à la faire éditer. Le texte complet, fac-similé du document original, est finalement paru aux Editions de La Martinière, en avril 2005, deux ans avant sa mort.

Ethnologue, écrivaine, résistante, initiatrice des Centres sociaux en Algérie et enseignante à l'EHESS (École des hautes études en sciences sociales), Germaine Tillion est entrée au Panthéon le 27 mai 2015.



Le texte de l'opérette *Le Verfügbar aux enfers*, écrite par Germaine Tillion en 1944 à Ravensbrück, a été publié en 2005.

Jean-Luc Pieuchot, trésorier de l'Adajep

La période de la Libération pour les secteurs de la Jeunesse et des Sports

Dans le cadre de la commémoration du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire, le Comité d'histoire des ministères chargés de la jeunesse et des sports (CHMJS) présente sur son site Internet différents éclairages qui permettent de rendre compte de la période de la Libération pour les secteurs d'intervention des administrations chargées de la jeunesse et des sports.

Il s'agit de montrer comment le sport, l'éducation physique et l'éducation populaire traversent la période et reflètent une part de l'histoire du pays dans cette période complexe.

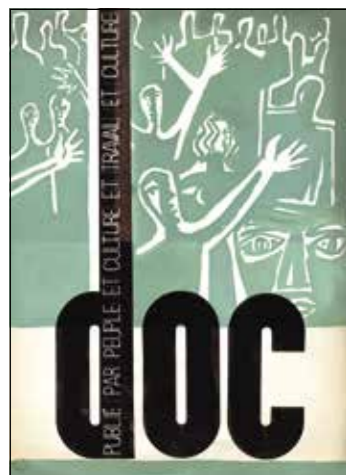
Le CHMJS a ainsi déjà mis en ligne plus de 25 fiches dans trois rubriques, personnalités, créations institutionnelles, événements.

[Cliquez ici](#) pour découvrir l'histoire des secteurs de la Jeunesse et des Sports durant la période de la Libération

L'ADAJEP ET SES MEMBRES

Une dynamique autour des archives de Peuple et culture

Le 1^{er} mars 2025, le conseil d'administration de Peuple et culture s'est réuni aux Archives départementales du Val-de-Marne. Une étape importante dans la célébration des 80 ans du mouvement qui témoigne de son attachement à la conservation des archives.



Revue DOC éditée par Peuple et culture entre 1946 et 1986.

Peuple et culture célèbre ses 80 ans jusqu'à la fin 2025 à travers un cycle d'événements variés. Ce cycle, détaillé sur le site de l'association, met en lumière l'histoire, les valeurs et l'engagement continu en faveur de l'éducation populaire. Il s'agit de confronter la pensée historique du mouvement avec la pensée contemporaine. Les archives jouent un rôle crucial dans

la préservation de la mémoire collective. Elles permettent de retracer le parcours de l'association, de comprendre les défis passés et de préparer l'avenir. Lors de cette réunion, les administrateurs ont pu s'approprier les enjeux autour des archives, en comprenant leur importance et les défis liés à leur conservation et visibilité.

Peuple et culture, adhérent de l'Adajep, a déjà effectué un premier dépôt d'archives en 2002 aux Archives départementales du Val-de-Marne dans le cadre du Pajep, et prévoit d'effectuer un second dépôt en 2025. Ces dépôts sont essentiels pour préserver l'histoire de l'association et la rendre accessible à toutes et à tous. Cette dynamique autour des archives a été renforcée par une formation organisée en 2023-2024 par le Pajep pour les associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire ayant déposé leurs archives. Cette formation, à laquelle Peuple et culture a participé, a permis de rappeler la méthodologie des archives associatives et de renforcer les compétences des équipes.

Paul Fayolle, administrateur de l'Adajep, en tant que représentant de Peuple et culture

[Cliquez ici](#) pour découvrir la célébration des 80 ans de Peuple et culture

De nouveaux administrateurs à l'Adajep

L'assemblée générale 2025 de l'Adajep a accueilli de nouveaux administrateurs et procédé à la présentation des rapports statutaires et thèmes historiques qui seront travaillés au sein du Pajep.

L'assemblée générale de l'Adajep, qui s'est tenue le 12 mai, à Paris au Fonjep, a été marquée par la présence de nouveaux membres de l'association qui ont largement participé aux décisions et aux débats. Saluons nos nouveaux administrateurs tout en regrettant le départ de deux autres.

Nos saluts de bienvenue vont tout d'abord à :

- Matthieu Aafort, qui représente l'Union française des centres de vacances (UFCV) ayant déposé ses archives fin 2024 au Pajep ;
- Paul Dupont, qui représente les Scouts et Guides de France, en remplacement d'Odile Laumaille

Nos remerciements vont aussi à :

- Odile Laumaille, ex vice-présidente qui nous quitte pour des raisons personnelles ;
- Alain Roch, ex représentant de la Fédération d'Île-de-France des MJC qui est en cours de liquidation.

Tous deux ont fait preuve pendant plusieurs années d'un engagement réel, efficace et amical et ont affirmé leurs volontés d'adhérer à titre individuel à l'association.

A l'issue de l'assemblée générale, le conseil d'administration est composé de cinq personnes physiques et des douze personnes morales suivantes : Cnajep, Fédération des centres sociaux et socioculturels de France, MJC de France-CMJCF, UFCV, Ceméa, Fédération nationale des Francas, Fonjep, EEDF - Les Eclés, Scouts et guides de France, Milset-Planète Sciences, Peuple et culture et Fédération nationale Léo Lagrange.

L'ensemble des rapports ont été votés à l'unanimité : rapport moral et d'activité, rapport financier ainsi que les propositions du conseil d'administration (affectation du résultat positif et montant des cotisations pour 2026 inchangé). L'Adajep est donc prête pour s'engager plus encore !

L'assemblée générale a également validé le choix des deux thèmes à travailler, déjà agréés par le conseil scientifique du Pajep : d'une part l'éducation populaire et les territoires ruraux et d'autre part l'éducation populaire et le handicap. Les échanges ont confirmé que les associations et leurs activités étaient impactées par ces problématiques et que leurs archives pouvaient en témoigner. Autant de sources de réflexion pour construire de futurs événements.

Philippe Bordier, président de l'Adajep

Documents et témoignages sur le scoutisme laïque pendant la guerre 1939-1945

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération, l'Association pour l'histoire du scoutisme laïque (AHSL) publie une réédition revue et augmentée de l'ouvrage *Une jeunesse engagée*. Présentation par Yvon Bastide, son regretté président, dont nous avons appris la disparition au cours de la réalisation de ce numéro¹.



Réédition de l'ouvrage *Une jeunesse engagée*. Documents et témoignages sur le scoutisme laïque pendant la guerre 1939-1945, AHSL et EEDF, Édition Accent du Sud.

Le scoutisme ouvert à tous a été créé en France en 1911. Trente ans après, les éclaireuses et éclaireurs, grands adolescents ou jeunes adultes, vont vivre une période historique qui va éprouver leur engagement. Documents et témoignages racontent leurs parcours, personnels ou collectifs durant la seconde guerre mondiale dans une réédition augmentée de l'ouvrage *Une jeunesse engagée*. *Documents et témoignages sur le scoutisme laïque pendant la guerre 1939-1945*, publié une première fois en 2005. Ces années 2024 et 2025 marquent le 80^{ème} anniversaire de la Libération et de la fin de la seconde guerre mondiale. Les témoins de ces événements commencent à disparaître ; il était temps d'en retrouver le plus grand nombre, de les interroger et de leur demander de participer à ce devoir de mémoire qui nous concerne tous. On trouve aussi dans ces écrits un exemple de ce que notre association, forte des souvenirs de tous ceux et celles qui l'ont fait vivre, peut raconter d'elle-même. Nos souvenirs ne se limitent pas à la période de la guerre, ils s'étalent sur plus de dix décennies, ils racontent comment notre scoutisme s'est bâti, localement et

nationalement, comment il a évolué, comment il a cherché à s'adapter à une société en mutation perpétuelle.

Diversité des engagements

Il serait dommage que tous ces brins d'histoire soient perdus. C'est à ce défi qu'une équipe bénévole de membres et amis de notre association s'est attelée, et ce nouvel ouvrage en présente le résultat. Un premier parcours, il y a une douzaine d'années, a permis une première récolte, et sa diffusion a appelé une première série de témoignages et de compléments. Le relais a été pris, nationalement et régionalement, à partir de 2018.

Au total, plusieurs dizaines de documents rendent compte des engagements de nombreux membres de nos associations, de 1939 à 1945, avec une triple diversité. Diversité des lieux : les articles sont présentés par grandes régions concernées. Diversité des personnes : les engagements concernent aussi bien des adultes, responsables locaux, régionaux ou nationaux, que des éclaireuses et éclaireurs aînés. Et diversité des engagements : le scoutisme laïque n'a pas été, en lui-même, un «réseau» de Résistance, mais ses membres ont été impliqués dans diverses activités, à divers niveaux, depuis la protection des personnes menacées jusqu'à l'engagement militaire, dans les maquis, en Angleterre ou en Afrique du Nord.

Une autre vérité

Les associations de scoutisme, en tant que structures dépendant de l'État français, ont été considérées, par certains historiens, comme ayant collaboré, mais la vérité est un peu plus complexe. Notre ouvrage démontre que l'apparence cachait une autre vérité : c'est ainsi que plusieurs membres de l'équipe nationale des Éclaireurs de France, à Vichy, cachaient, dans leurs appartements, des jeunes filles juives qui avaient changé de nom... et ont été reconnus «Juste parmi les Nations».

Notre scoutisme a apporté, dans cette période qui marquait le 40^{ème} anniversaire de sa création, la preuve que les valeurs qu'il proposait pouvaient se concrétiser au service de la collectivité en danger. Et il est remarquable de constater que nombreux sont ceux qui, au retour de ces engagements, voire de leur déportation, ont retrouvé le mouvement et ses activités éducatives de formation des citoyennes et citoyens.

Yvon Bastide, président de l'AHSL

¹ - Voir l'hommage à Yvon Bastide en page 8.

DANS MON ASSO, ON HÉSITE ENTRE DONNER ET DÉPOSER NOS ARCHIVES



COMMENT FAIRE ?
Se concerter en instance



REPÈRES
Les services publics
d'archives



TÉMOIGNAGE
Virginie Auffroy-Guignard,
chargée de mission de
la Fédération des centres
sociaux de la Vienne

« Nos archives, on y tient, on souhaite les conserver au mieux ».

Pour sauvegarder la mémoire et l'histoire de notre association, il faut en confier les archives à un service public d'archives, nous en sommes convaincus. Mais comment choisir entre le dépôt et le don ?

COMMENT FAIRE ?

SE CONCERTE EN INSTANCE

Après avoir décidé de sauvegarder les archives de l'association, il faut choisir la modalité adaptée. Le plus pertinent est de confier ses documents à un service public d'archives. Mais comment cela se passe-t-il d'un point de vue légal ? Quelles sont les options proposées et les conséquences ?

Les avantages de la conservation par un service public d'archives

Transférer ses archives à un service dédié qui l'accepte présente de nombreux avantages. Avant tout, cela permet de sauvegarder les archives en les conservant dans de bonnes conditions physiques et de sécurité. Le personnel peut classer les archives en respectant l'intégrité du fonds et produire des instruments de recherche. Cela permet ensuite aux militantes et militants mais également aux chercheurs et aux chercheuses (en histoire, sociologie, sciences politiques, sciences de l'éducation...) de les consulter et d'en exploiter le contenu. Enfin, les services publics dédiés mettent en place des projets de valorisation des fonds comme des expositions, des publications, de la mise en ligne.

Déposer, donner : comment choisir ?

Le versement des archives d'une association ne peut être accepté par un service public d'archives sans avoir la preuve d'une décision de la part d'une instance décisionnaire de l'association, dont il faut fournir un extrait de délibération signé précisant s'il s'agit d'un don ou d'un dépôt. La question doit donc être examinée par les instances de l'association en même temps que le choix de verser ses archives à un service public d'archives. Il est utile d'échanger au préalable avec le service d'archives sur les avantages et inconvénients des deux formules en fonction de la situation de l'association pour éclairer les instances lors du choix opéré.

En quoi consiste le dépôt ?

Le dépôt consiste en un transfert physique et de responsabilité des archives de l'association. Celle-ci reste propriétaire de ses documents, et peut les retirer quand elle le souhaite. Si l'association choisit cette procédure, elle doit signer une convention de dépôt. Elle peut faire le choix, ultérieurement, de transformer le dépôt en don.

En quoi consiste le don ?

Le don constitue en revanche un transfert de propriété. L'association signe une lettre de don et ne peut plus ensuite demander à récupérer son fonds. En cas de dissolution d'une association, il faut avoir pris formellement cette décision auparavant, au risque que sinon les archives soient détruites ou dispersées. L'intérêt de choisir le don d'archives pour le fonds d'un militant est développé dans la fiche Mémojep n°7. Mais pour une association également, le don protège plus qu'il ne dépossède.

Certaines dispositions s'appliquent de façon similaire dans les deux cas. Pour un don ou un dépôt, l'association choisit les conditions de communication et de reproduction des documents d'archives. Le plus souvent, elle se calque à la réglementation appliquée aux archives publiques, qui vise à garantir un accès le plus large, tout en protégeant la vie privée des personnes.

REPÈRES

DROITS D'AUTEUR

Le dépôt et le don n'engagent pas par principe la cession des droits d'auteur, qu'ils soient moraux (propriété intellectuelle de l'œuvre) ou patrimoniaux (reproduction, diffusion et communication de l'œuvre). Chaque service d'archives fonctionne différemment, mais certains services peuvent demander la signature d'un contrat de cession de droits patrimoniaux partielle ou totale. Pour cela, l'association doit être titulaire exclusive des droits de propriété corporels et incorporels des œuvres déposées ou données. Le service et l'association décident ensemble de la durée du contrat, tout en sachant que le droit moral est perpétuel, inaliénable et imprescriptible. Seuls les droits patrimoniaux sont concernés.

TÉMOIGNAGE



VIRGINIE AUFFROY-GUIGNARD, CHARGÉE DE MISSION DE LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA VIENNE

Dans quel contexte s'est posée la question du dépôt ou du don de vos archives ?

La Fédération des Centres sociaux de la Vienne va fêter ses 50 ans l'année prochaine. Le délégué en exercice depuis une vingtaine d'années part en retraite fin septembre. La question de la transmission et de la continuité s'est posée afin de permettre de se projeter sur la suite. Ces éléments nous ont amenés à nous poser la question de l'archivage et de la collecte de témoignages.

Quelles démarches avez-vous engagées ?

Ce n'est pas une finalité d'archiver et de sauvegarder les archives, cela participe d'un processus plus global. La Fédération connaissait Mémoires vives - Centres sociaux, membre de l'Adajep, qui travaille sur l'histoire des centres sociaux. On a également pris contact avec le directeur du département d'Histoire contemporaine de l'Université de Poitiers. Il s'est proposé pour nous aider dans la collecte de témoignages d'acteurs. Des étudiants en Master 1 Histoire ont rencontré plusieurs personnes actives dans la construction de

la Fédération. Ces témoignages, enregistrements et transcriptions écrites, seront confiés aux archives. L'université a apporté une démarche scientifique et structurée qui garantit la rigueur et la réutilisation de ces données.

Comment la Fédération est-elle entrée en contact avec les Archives départementales ?

C'est l'université qui nous a mis directement en contact avec les archives départementales,

« Le don est apparu comme plus simple, en particulier pour la protection et les consultations ultérieures »

qui étaient fortement intéressées d'avoir un dépôt venant d'une organisation d'éducation populaire, puisque jusqu'à présent les dépôts provenaient essentiellement des institutions publiques. Le directeur des archives départementales a fait la distinction entre les archives papier et les archives

numériques. Il est venu sur le lieu de stockage voir les volumes, la typologie, la période à archiver. Sur le volet archives numériques, plusieurs préconisations ont été faites sur l'arborescence et l'organisation du système d'information. Comme pour les archives papier, il y a tout un travail avant que ça ne puisse être remis.

Comment le choix entre don et dépôt a-t-il été effectué ?

Les modalités de mise à disposition auprès des archives départementales nous ont été expliquées : don ou dépôt. Après un temps de réflexion avec l'équipe et le bureau, ce dernier a fait le choix du don, apparu comme plus simple en particulier pour la protection et les consultations ultérieures. Cela s'est traduit par la signature d'une convention qui nous a été adressée par les archives.

Cette 15^e fiche Mémojep fait partie du projet « L'histoire se construit aujourd'hui », mené par l'Adajep.

[Cliquez ici](#) pour accéder à l'ensemble des fiches Mémojep

ADAJEP INFO PAR MAIL



Pour recevoir *Adajep Info* en PDF par mail, et d'autres informations de l'Adajep et du Pajep, envoyez vos coordonnées à :

pajep@fonjep.org ou adajep.pajep@gmail.com

Anciens numéros disponibles sur www.adajep.org

L'ADAJEP



L'Association des déposants d'archives de jeunesse et d'éducation populaire (Adajep) est membre du Pajep et participe à ses actions. Elle sensibilise tous les acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire à la sauvegarde de leurs archives, du niveau local au niveau national.

Liste des associations adhérentes et bulletin d'adhésion sur www.adajep.org

Contact : Philippe Bordier, président de l'Adajep

ADAJEP chez FONJEP

51 rue de l'Amiral Mouchez, 75013 Paris

Tél.: 06 75 24 73 73 / Mèl : adajep.pajep@gmail.com

LE PAJEP



Le Pôle de conservation des archives des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Pajep) accompagne les associations nationales dans le dépôt de leurs fonds aux Archives départementales du Val-de-Marne et aux Archives nationales, et incite celles qui ont un rayonnement local à s'adresser aux Archives départementales ou municipales. Le Pajep organise des expositions, des journées d'étude, des colloques et publie des ouvrages. Il rassemble six partenaires : le ministère chargé de la Jeunesse et de l'éducation populaire avec le concours du Fonjep, le ministère chargé de la Culture, le conseil départemental du Val-de-Marne, les Archives nationales, les Archives nationales du monde du travail et l'Adajep.

Pour confier des archives ou signaler l'existence de fonds, contacter Rachel Guérin, archiviste du Pajep
Tél. : 06 80 48 07 29 / Mèl : pajep@fonjep.org

Retrouvez le Pajep sur

[Le site des Archives départementales 94](#)

[Le site du Fonjep](#)

À DÉCOUVRIR

Jeunes françaises contemporaines



Comme il est indiqué sur la 4^{ème} de couverture, « La jeunesse française a connu de profondes mutations : l'allongement de la durée de la formation, la précarisation de l'entrée dans la vie active, les difficultés toujours plus grandes d'accéder à un logement, etc. L'apprentissage et la prise d'autonomie semblent ainsi se faire de manière de plus en plus heurtée. » Cet ouvrage constitue une mine

de renseignements, d'études, d'avis sur les jeunes contemporaines. Les thèmes abordés couvrent la quasi-totalité des interrogations posées aux citoyens français d'aujourd'hui. Quel monde se prépare pour et avec les jeunes d'aujourd'hui ?

L'un des intérêts de cet ouvrage tient au nombre et à la qualité des approches : l'éducation et la formation, la santé mentale, les parcours de vie, les inégalités et les vulnérabilités sociales, les jeunes dans leurs territoires, dans le monde connecté, dans leurs possibilités d'action. Il interroge les militants de la jeunesse et de l'éducation populaire tant sur les actions passées que sur les interventions à venir. Le dernier chapitre nous entraîne sur une voie ouverte aux espoirs : des citoyens plus autonomes et plus réflexifs. Les jeunes ne sont pas en dehors de la société, ils s'engagent dans toutes formes de participation citoyenne et trouvent ainsi leurs voies dans la démocratie... peut-être vers une autre forme de la démocratie.

Ce livre réunit de manière synthétique l'ensemble des savoirs solides sur les jeunes françaises contemporaines. À garder à proximité.

Philippe Bordier, président de l'Adajep

→ **Sous la direction d'Anja Durovic et Nicolas Duvoux, Jeunes françaises contemporaines, CNRS éditions, 2024, 250 p.**

DÉCÈS D'YVON BASTIDE

Avec lui s'en va un pan de mémoire du scoutisme laïque. Engagé dès sa jeunesse dans ce mouvement, Yvon est devenu au fil des ans son historien. Avec méthode, opiniâtreté il a approfondi les divers domaines dans lesquels les éclaireurs ont marqué l'Histoire. Yvon, l'impressionnant président de l'Association pour l'histoire du scoutisme laïque, a toujours dirigé avec intelligence, autorité et humour les débats autour de cette histoire. Merci Yvon.